# LA CONSULTATION MEMOIRE LABELLISEE

Il s'agit d'une consultation de proximité, dont la mission est d'accueillir toute personne ayant une plainte de mémoire ou des troubles apparentés.

Elle peut être demandée par le médecin traitant, la personne elle-même ou son entourage.

« Circulaire du 30 mars 2005 relative à l'application du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2004-2007 »



## POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Le patient doit être accompagné d'une tierce personne (aidant, famille).

Si vous utilisez une paire de lunettes ou un appareil auditif, pensez à les apporter le jour de la consultation.



Merci de vous munir des documents suivant pour chaque consultation :

Carte Vitale (sécurité sociale)



### Carte de mutuelle complémentaire

#### Dossier médical:

- ☑ Lettre du médecin traitant
- ☑ Dernières ordonnances
- ✓ Scanner, IRM cérébral
- ☑ Radios, examens biologiques
- ☑ Électroencéphalogramme
- ☑ Traitement médical

CENTRE HOSPITALIER DE JONZAC



### CONSULTATION MÉMOIRE LABELLISEE



#### **CENTRE HOSPITALIER JONZAC**

PÔLE DE GÉRIATRIE & DE RÉADAPTATION

I RUE DES POILUS, 17500 JONZAC

**2**: 05 46 70 10 44 **2**: 05 46 70 10 48

### Une Equipe Pluridisciplinaire a votre écoute



Docteur **GALVEZ Thomas**Docteur **MORAS Jean-Baptiste**Docteur **SOLTYSIAK Christophe** 



**N**EUROPSYCHOLOGUES

Madame GONZALEZ Marie

Monsieur PERODEAU Guillaume

#### **COMMENT SE PASSE-T-ELLE?**

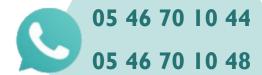
① Un premier rendez-vous se fait avec le médecin pour évaluer la situation et prescrire si nécessaire des examens complémentaires :

Prise de sang
IRM ou scanner cérébral
Electrocardiogramme
Electroencéphalogramme

- ② Un deuxième rendez-vous, si nécessaire, est prévu, d'une durée d'environ 120 minutes avec une neuropsychologue pour une évaluation des fonctions cognitives et plus spécifiquement des troubles de la mémoire.
- 3 Une consultation de suivi avec le médecin pour donner les résultats des évaluations et prévoir le suivi à distance.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS?

Rendez-vous auprès du secrétariat :



Du Lundi au Vendredi de 9h à 17h

:consultation.memoire@ch-jonzac.fr